

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2020

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux ainsi qu'à la secrétaire communale.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité afin de faciliter la prise du PV étant donné que la séance est enregistrée. Il remercie Mme Géraldine Carel pour la prise du PV en l'absence de Mme Arianna Karlen.

M. le Président lit en séance la lettre de démission de M. Jean-Claude Agassis. Il est remplacé par Mme Eliane Bugnon qui est assermentée. M. Jean-Claude Agassis étant de la commission « gestion et finances », un nouveau membre sera élu à cette commission lors du point n° 3 de l'ordre du jour.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
4. Aménagements routiers, mise en séparatif et équipement RC 289 et RC 303
5. Approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois
6. Propositions individuelles
7. Divers
- 7.1 Présentation de M. José Basset de l'entreprise BavoisEole SA

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 32 sont présents et 3 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

Décision : Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé avec 2 abstentions.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Nomination d'un remplaçant à la commission Gestion-Finance

M. Jean-Claude Agassis étant membre de la commission gestion et finances, un nouveau membre doit être nommé à cette commission. M. Philippe Oulevay propose M. Olivier Agassis, Messieurs Hügli Hans et Thierry Tétaz présentent M. Jean-Michel Viquerat. M. Jean-Michel Viquerat renonce à la proposition d'intégrer cette commission. M. Olivier Agassis étant d'accord, il est élu tacitement.

Suite au dernier conseil, M. Thierry Salzmänn informe que, suite à la discussion concernant le bruit émanant de l'autoroute, le document « Guichet cartographique cantonal » datant de 2018 et montrant que le bruit est dans les normes, a été mis sur le site internet de la commune. M. Thierry Tétaz en remercie la commune et annonce qu'il déposera une motion lors d'un prochain conseil afin de refaire les tests. M. Thierry Salzmänn l'informe que la demande peut aussi se faire directement par un propriétaire domicilié aux alentours de l'autoroute. M. Tétaz répond qu'il souhaite néanmoins que la demande émane de la commune afin d'avoir plus de poids.

Le président donne la parole aux rapporteurs des commissions ainsi qu'aux délégués des diverses associations.

La parole n'est pas demandée.

4. Aménagements routiers, mise en séparatif et équipement RC 289 et RC 303

Le préavis municipal ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Daniel Schwab pour la lecture de l'intégralité du rapport de la commission de gestion et finances dont il fait partie.

Le président remercie M. Schwab pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Claude-Alain Bugnon pour la lecture des conclusions du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Bugnon pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Bugnon relève que, contrairement à ce qui avait été initialement dit à la commission ad hoc, une expropriation de terrain est mentionnée dans la mise à l'enquête parue le 22 février. Il demande si le budget le permet. M. Thierry Salzmänn répond qu'effectivement, il y a finalement une expropriation mais qu'il s'agit d'un montant de CHF 6'000.- pour 20m² situés devant chez M. Emile Gobalet, et que le montant du préavis suffit à le couvrir.

M. Eric Pantet souhaite savoir si la demande de la commission pour une limitation de vitesse est de la compétence de la commune ou de l'Etat. M. Thierry Salzmann répond que la commune n'a pas encore eu le temps de se renseigner suite aux différentes demandes faites sur le rapport par la commission ad hoc. Une séance avec la commission sera organisée une fois toutes les réponses en mains de la municipalité.

M. Steven Oulevay demande où en sera le plafond d'endettement de la commune avec ce crédit demandé de CHF 1'862'000.-. M. Thierry Salzmann répond qu'au 31.12.2019, le disponible du plafond d'endettement était de CHF 2'180'000.-.

Mme Susan Balsom souhaite un éclaircissement sur le terme de « création partielle » du trottoir. M. Thierry Salzmann informe que la largeur n'étant pas suffisante pour créer un trottoir, une ligne jaune sera marquée au sol pour rejoindre le trottoir se trouvant en dessous.

M. Adrien Saugy revient sur le plafond d'endettement afin de savoir comment les autres projets comme celui de l'agrandissement de l'école seront financés au vu du montant du crédit demandé. M. Thierry Salzmann informe que les autres projets seront repoussés à la prochaine législature.

Le président demande à la commission ad hoc si les différentes remarques mentionnées dans leur rapport font l'objet d'un amendement ou pas. Mme Nicole Oulevay explique que ces remarques sont notées afin que la commune les prenne en compte et se renseigne sur les possibilités de les appliquer puisqu'elles ne sont pas toutes de sa compétence. Par conséquent, celles-ci ne font pas l'objet d'un amendement. M. Thierry Salzmann informe que tout ce qui concerne le marquage sera mis à l'enquête, donc les éléments cités seront pris en compte à ce moment. Toutes les remarques ne remettent pas en question le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le président demande si un conseiller s'oppose de faire voter les 9 points en bloc. Personne ne se manifestant, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection des RC 289 et RC 303.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'862'000.-.
- d'autoriser la Municipalité à prélever sur le fonds de réserve "eau" le montant de CHF 69'000.-
- d'autoriser la Municipalité à prélever sur le fonds de réserve "épuration" le montant de CHF 80'000.-
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 1'713'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment,
- d'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux.
- de porter en diminution de la dette les subventions à recevoir.
- de décharger la commission de gestion et finances et la commission ad hoc de son mandat.

Vote : 30 voix pour, 0 contre, 1 abstention

5. Approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois

Le préavis municipal et le rapport de la commission spécialement constituée à cet effet ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Olivier Agassis pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Olivier Agassis pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion.

M. Jean-Michel Viquerat relève qu'une zone artisanale serait bienvenue et demande que la municipalité se défende auprès de l'ADNV afin de créer cette zone. M. Julien Burnens informe que la commune le fait déjà d'autant que le syndic fait partie d'un groupe de travail à l'ADNV pour la création des zones d'activités et il prend bien note de sa demande.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord Vaudois.

Vote : 25 voix pour, 0 contre, 6 abstentions.

6. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite. Toutefois, il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Claude-Alain Bugnon relève que, lors de son dernier passage à la déchetterie, la benne des déchets incinérables était remplie d'objets qui, selon le règlement, devraient se trouver dans des sacs poubelles. M. Bugnon demande si des contrôles sont faits et si des sanctions sont appliquées. M. Pascal Agassis répond que des contrôles sont effectués de temps en temps et que des avertissements ont été donnés, mais aucune amende à ce jour. Ce point va être discuté en séance de municipalité afin de trouver une solution. M. Thierry Salzmann informe qu'une campagne avec des étudiants va certainement être relancée afin de surveiller et aider les gens à trier.

7. Divers

M. Daniel Schwab demande s'il est possible d'avoir la liste des membres du conseil et leurs commissions. Le président prend note de la demande et en parlera lors de la prochaine assemblée du bureau afin de transmettre cette liste qui est régulièrement remise à jour.

M. Olivier Agassis remercie pour sa nomination à la commission gestion et finances et relève qu'il fait déjà partie de la commission de l'aménagement du territoire. Il demande si une autre personne devra être nommée pour la commission de l'aménagement du territoire. Le président informe que ce n'est pas incompatible mais, la commission gestion et finances étant une commission conséquent, le bureau prend note de ce point pour un éventuel changement.

M. Laurent Salzmann relève que les haies ont été arrachées au cimetière et demande la raison de ce changement. M. Pascal Agassis répond que l'AVPN incite à planter des haies plus adéquates pour la biodiversité. L'AVPN finançant l'arrachage et la plantation, la commune a profité de cette campagne afin de faire ces changements. M. Schwab précise que certains frais sont à la charge du propriétaire, notamment les plants.

M. Claude-Alain Bugnon demande si le procès-verbal ne pourrait pas être mis en ligne plus rapidement, soit 1 à 2 mois après le conseil et si le bureau peut se renseigner auprès de la préfecture si juridiquement le procès-verbal de la séance ne devrait pas être établi plus vite. Le président confirme que les décisions sont toujours mises en ligne sur le site et affichées au pilier dans le délai de 3 jours obligatoire. Concernant le procès-verbal, la demande a été entendue sachant que légalement le procès-verbal doit être envoyé au minimum 5 jours avant le prochain conseil. Le président rappelle que le conseil a une secrétaire de milice et non professionnelle. M. Bugnon répond qu'il ne met pas en doute la qualité du travail de la secrétaire mais juste le temps pour établir le PV.

M. Alberto De Pascali remercie la commune pour la transmission des résultats de la production des panneaux photovoltaïques et demande s'il serait possible de les diffuser sur le site internet de la commune. M. Thierry Salzmman confirme que la commune va le faire.

7.1 Présentation de M. José Basset de l'entreprise BavoisEole SA


Messieurs José Basset et Marc Spitzli présentent l'état du projet de l'entreprise BavoisEole SA à ce jour, notamment le layout, et répondent aux diverses questions des conseillers portant, entre autres, sur le démontage des machines en fin d'exploitation. Tout sera entièrement démonté et évacué afin que les terrains reviennent à leur utilisation première, à savoir de la zone agricole.

La présentation sera à disposition sur le site de BavoisEole SA dès le 10 mars après la séance d'information pour la population qui se déroulera à la grande salle.

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au mardi 9 juin 2020 pour la prochaine séance du Conseil communal.

M. Thierry Salzmman, syndic, prend la parole afin de remercier l'assemblée pour les décisions prises ce soir.

La séance est levée à 22h20.



Norbert Oulevay
Président



Géraldine Carel
Secrétaire